



Propositions relatives aux épreuves d'examen en Arts appliqués et cultures artistiques

Classes préparatoires au CAP, voie professionnelle

Février 2019



Propositions sur les modalités des épreuves d'examen

- **Objectif(s) de l'épreuve** : évaluer la capacité du candidat à proposer des solutions à un problème simple de design en réponse à une demande claire et structurée.
- **Durée de l'épreuve** : 1h30
- **Nature de l'épreuve** : contrôle en cours de formation
- **Périmètre de l'épreuve (compétences évaluées, partie du programme visée...)** : les connaissances et les notions mobilisées sont celles des pôles du programme, design et cultures appliqués aux métiers et ouverture culturelle et citoyenneté.
Les compétences prises en compte sont les compétences d'expérimentation et réalisation du pôle s'impliquer dans une démarche de conception ainsi que les compétences du pôle communiquer son analyse ou ses intentions.
- **Composantes et modalités de l'épreuve** : le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation, individualisées ou collectives, organisées au cours de l'année terminale de formation. Les situations d'évaluation portent sur les deux dernières phases d'une démarche de conception. Elles peuvent être regroupées, consécutives ou espacées dans le temps.
Elles sont complémentaires mais pas obligatoirement liées. Elles sont réalisées dans le cadre de l'enseignement, sur une durée totale ne pouvant être inférieure à la durée de l'épreuve ponctuelle ni excéder le double de celle-ci.
Des modalités numériques, comme l'utilisation d'espace collaboratif permettant la récupération d'informations ou l'enregistrement et la conservation de résultats, peuvent être intégrées à chaque phase du contrôle en cours de formation.
En complément des productions graphiques, numériques ou volumiques attendues, l'expression orale est valorisée.

Première situation

Le candidat répond à une demande liée à la phase d'expérimentation d'une démarche de conception.

Il est conduit :

- à identifier des notions ;
- à les illustrer graphiquement ou en volume ;
- à les commenter brièvement oralement ou par écrit.

Deuxième situation

Le candidat répond à une demande liée à la phase de réalisation d'une démarche de conception.

Il est conduit à :

- opérer un choix parmi ces notions en relation avec un problème de design ;
- développer et préciser graphiquement des pistes créatives en les commentant brièvement par écrit.

■ **Modalités particulières pour les candidats en situation de handicap :**

- Utilisation exclusive de moyens d'expression graphiques et oraux.
- Mise en place de modalités basées sur le numérique.

■ **Modalités particulières pour les candidats individuels issus des établissements privés hors contrat :**

Épreuve ponctuelle - 1h30

Le sujet est composé de documents visuels qui prennent en compte le secteur professionnel du candidat (services ou production).

Dans une première phase, le candidat est conduit à :

- à identifier des notions ;
- à les illustrer graphiquement ou en volume ;
- à les commenter brièvement par écrit.

Dans une deuxième phase, le candidat est conduit à :

- opérer un choix parmi ces notions en relation avec un problème de design ;
- développer et préciser graphiquement des pistes créatives en les commentant brièvement par écrit.

■ **Autres (grilles d'évaluation, etc.) :**

Une fiche d'évaluation du travail réalisée nationalement sera diffusée aux enseignants via le corps d'inspection et les services rectoraux des examens et concours. Cette fiche renseignée sera obligatoirement transmise au jury de l'examen.